

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze mai**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2018

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, MÜLLER, FAUCONNIER, BIROT
MM. BOURDEAU, DARTIER, SICAUD, SEBERT, HOULBRECQUE

Absents excusés : Mmes CORRÉ-GUITARD, KLEBANOWSKI, MM. DROCHON, SOULIVET, PINSON.

Pouvoir : Mme KLEBANOWSKI à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative pour le mandatement d'une facture d'investissement (montant : 960.00€)
 - Création du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet.
 - Délibération pour l'achat de matériel informatique pour l'école.
- Le conseil donne son accord.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du Conseil municipal de la séance du 23 avril 2018.

Sans observation de leur part, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de voter une décision modificative afin de pouvoir mandater la facture de l'entreprise « Autour de la lumière » pour un montant de **960.00 € TTC**, non prévu au budget.

Elle précise qu'il était nécessaire de renforcer la puissance sonore de l'alarme de l'école et de la cantine par l'ajout de 2 sirènes complémentaires sur l'installation existante.

Pour information : la fourniture de 2 sirènes s'élève à 750.00 € HT et la pose, à 50.00 € HT.

Afin de pouvoir régler ces factures, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de : 960,00 € par une décision modificative au compte 2181 opération 10 020 (« Agencements, aménagements, divers ») du compte 615221 (« entretien de bâtiments ») pour un montant de 960,00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Michel FAUCONNEAU peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en 2018.

Un avis favorable a été émis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Bordeaux.

Aussi, le conseil municipal doit délibérer afin de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire.

Après en avoir débattu, **le conseil municipal donne son accord** pour créer ce poste à compter du 1^o juin 2018.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2018.

ACHAT DE TABLETTES ET D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR L'ÉCOLE

Monsieur BOURDEAU présente un nouveau devis établi par l'entreprise BMI à Blaye, en comparaison avec la proposition de prix faite par le magasin Boulanger (relevés par l'institutrice, Mme Cindy LAURENT).

Ce devis met en évidence l'acquisition de :

- 1 ordinateur portable.....	449.30 €
- 3 tablettes.....	279.00 €
- 3 étuis antichocs.....	38.97 €
- 3 casques arceau.....	66.00 €
TOTAL du devis TTC	1 391.27 €

Cette présentation comparative avec le devis initial de Boulanger, s'avère aussi intéressante du point de vue technique, et compétitive au niveau financier. Le devis de Boulanger mentionnait un montant total 1 385.02 €.

L'entreprise BMI chiffre également :

- 1 vidéoprojecteur.....	550.00 €
- 1 kit de montage au plafond.....	85.00 €
TOTAL	635.00 €

Le montant total TTC du devis est de : **2 026.27 €** (soit 1 688.56 € H.T.)

Après avoir entendu l'exposé de M. BOURDEAU, et en avoir débattu, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** de choisir l'entreprise BMI de Blaye, les montants des devis étant identiques, pour du matériel similaire.

La proximité du magasin est un atout supplémentaire quant à la possibilité d'avoir un interlocuteur et une possibilité de service après-vente proche.

ACHAT D'UN TERRAIN A « JEANTISSERME »(aménagement du carrefour du Bourg)

Faisant suite à la décision du conseil municipal de mettre en sécurité la RD 252 au lieu-dit « Jeantisserme », Madame le Maire informe l'assemblée, qu'en référence au plan d'aménagement

proposé par M. BARRET du service voirie de la C.C.E, il est nécessaire d'acquérir la parcelle B 855, appartenant à Monsieur Bernard RIVIERE.

Ce terrain permettra d'élargir le futur carrefour de « Jeantisserme ».

Monsieur RIVIERE accepte de céder cette parcelle de 95 ca pour un montant de 950.00 € (10.00 € le ca).

Après en avoir débattu, **le conseil municipal, vote l'achat de ce terrain à l'unanimité, et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Par ailleurs, une question demeure : le bornage est-il nécessaire ? Le débat s'instaure. Ce point reste donc à élucider ultérieurement, avant de signer l'acte de vente.

PROJET D'INSCRIPTION D'ITINÉRAIRE DE MÉMOIRE « FRANKTON » AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR) – Département de la Gironde.

Le Département de la Gironde souhaite s'engager dans la procédure d'inscription du chemin de mémoire nommé « Frankton » au Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Dans ce cadre, il a été établi, en collaboration avec la Fédération Française de Randonnées Pédestres, un projet d'itinéraire. Il est désormais possible, en Gironde, d'engager la procédure d'inscription en vue d'un aménagement complet de l'itinéraire, à savoir : jalonnement, signalétique, informations.

Pour information, ce chemin est lié à une opération militaire nommée « Frankton » effectuée par des commandos britanniques lors de la Seconde Guerre mondiale. Elle a été menée par dix hommes d'une petite unité, le Spécial Boat Service des Royal Marines, rattachés aux opérations combinées. Cet itinéraire, bien identifié, est d'ores et déjà ponctué de plaques et stèles commémoratives au sein des 3 départements concernés (Gironde, Charente et Charente Maritime).

Le raid, qui commence le 7 décembre 1942 par la mise à l'eau de cinq kayaks au large de l'estuaire de la Gironde, a pour but l'attaque de forceurs de blocus, des navires de l'Axe, basés dans le port de Bordeaux assurant des liaisons avec le Japon. L'opération sera un succès mais huit des dix commandos y perdront la vie, noyés ou exécutés par les Allemands. Le projet concerne donc bien l'établissement d'un chemin de mémoire de 140 km reprenant l'itinéraire de repli des soldats de l'estuaire à Ruffec, et traversant les départements de la Gironde, de la Charente et de la Charente Maritime.

Afin que le Conseil Départemental puisse envisager la présentation de ce dossier en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de la Gironde (CDESI), compétente en la matière, le Conseil municipal de la commune de Mazion (qui est traversée au lieu-dit « Les Gorces » par cet itinéraire) doit délibérer pour autoriser le principe du projet et les aménagements à prévoir.

Dans ce contexte et considérant que le Département :

- assurera la maîtrise foncière et environnementale du projet,
- devra faire valider, au travers de l'avis émis par la CDESI en date du 18 juin 2018, l'inscription proposée et ses modalités de mise en œuvre,
- assurera la mise en œuvre des travaux relatifs à ces modifications,
- assurera l'entretien dit « hors sol » de ces itinéraires,
- assurera son inscription au PDIPR.

Ayant entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Prend acte des nouvelles modalités de gestion du PDIPR relative aux itinéraires de dimension départementale, nationale ou européenne qui ont été arrêtées par le Département de la Gironde dans sa délibération du 4 juin 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Toponymes : Une réunion avec le Conseil municipal est prévue le 4 juin à 20h à la mairie avec la présence de M. WALTI de La Poste.
- ❖ Le Secours Catholique et l'Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers remercient la commune de Mazion pour le versement des subventions 2018.
- ❖ Madame Odile MÜLLER rappelle la sortie en bateau organisée par l'association Culture et Détente, le 17 juin 2018. Les inscriptions sont encore attendues.
- ❖ 4 juin 2018 : Le conseil d'école à lieu à 18h à Eyrans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 04 juin 2018 à 20h à la mairie.